

Règlement intérieur

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'auto-école LEC applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

#Respecter le personnel de l'établissement. Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, des tablettes, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.).

#Respecter les locaux (propreté, dégradation).

#Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.

#Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).

#Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...).

#Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

#Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.

#Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours.

#Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours, ni d'utiliser leurs téléphones.

Article 3 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.

Article 4 : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir l'examen théorique général.

Article 5 : Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte de la salle de code et la porte d'entrée (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.). Par ailleurs, l'auto-école communique régulièrement via sa page Facebook.

Article 6 : A la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

Article 7 : En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 8 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto-école pour :

- ☞ #Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- ☞ #Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- ☞ #Non-respect du présent règlement intérieur

Article 9 : Dès lors qu'une sanction d'exclusion est encourue, la procédure suivante doit être respectée :

#L'élève est entendu par la direction et un formateur, il pourra être accompagné de la personne de son choix. A l'issue de cette rencontre, une décision est prise communiquée à l'élève et à son éventuel financeur.

La direction de l'auto-école LEC est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.